

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BENOX[®]A-75

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

Unit 3 – 363 Broadway, Suite 324
Winnipeg, MB R3C 3N9 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-966-6666

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Durcisseur
Initiateurs de polymérisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Peroxydes organiques : Type C

Poussière combustible : Catégorie 1

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser une pulvérisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour éteindre l'incendie.
P391 Recueillir le produit répandu.

Entreposage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C/ 86 °F.
P420 Stocker séparément.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Peroxyde organique
Mélange solide

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	>= 70 - < 75

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

- yeux : abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Appeler immédiatement un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent auto-enflammer.
Le produit se consume violemment.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Ce produit ne flottera pas sur l'eau et peut être rallumé sur la surface de l'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2018
2.1	11/28/2019	600000000135	Date de la première parution: 10/27/2016

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Enlever toute source d'allumage.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

- N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été retiré.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Éviter le confinement.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilité de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Protéger de toute contamination.
- Conditions de stockage sûres : Éviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de désagrégation!
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Garder dans le contenant original.
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température d'entreposage recommandée : 5 - 30 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type	Paramètres de contrôle / Con-	Base
------------	---------	----------------------	-------------------------------	------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018 Date de la première parution: 10/27/2016

		d'exposition)	centration admis- sible	
Peroxyde de dibenzoyle	94-36-0	TWA	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre de type P

Protection des mains

Matériau : butylcaoutchouc
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : 0.5 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.
S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

Couleur	:	blanc
Odeur	:	aromatique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Décomposition: Se décompose sous son point de fusion.
Point/intervalle d'ébullition	:	Sans objet
Point d'éclair	:	Sans objet
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	590 kg/m ³ (20 °C)
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	0.0004 g/l insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	soluble Solvant: Phtalates
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 3.2 (20 °C)
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	70 °C SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Sans objet
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

Peroxyde organique

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Possibilité de réactions dangereuses : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
- Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.
Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la TDAA.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter le confinement.
- Produits incompatibles : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur
- Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu
-

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 24.3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

- Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes
-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

sensibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible à en dedans de 7 jours

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : A un effet sensibilisant.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Voies d'exposition : Ingestion
Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat
NOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Aucune classification de toxicité par aspiration

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.06 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.06

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.001 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 35 mg/l

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.2 (20 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2018
2.1	11/28/2019	600000000135	Date de la première parution: 10/27/2016

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3104
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3104
Nom d'expédition : Organic peroxide type C, solid (Dibenzoyl peroxide)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570

Code IMDG

- No. UN : UN 3104
Nom d'expédition : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, SOLID (DIBENZOYL PEROXIDE)
Classe : 5.2
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 5.2
EmS Code : F-J, S-R
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2018
2.1	11/28/2019	600000000135	Date de la première parution: 10/27/2016

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3104
Nom d'expédition	:	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE C, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE)
Classe	:	5.2
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	5.2
Code ERG	:	146
Polluant marin	:	oui

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Peroxyde de dibenzoyl

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL (CA)	:	Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
AICS (AU)	:	En conformité avec les inventaires
ENCS (JP)	:	En conformité avec les inventaires
ISHL (JP)	:	En conformité avec les inventaires
KECI (KR)	:	En conformité avec les inventaires
PICCS (PH)	:	En conformité avec les inventaires
IECSC (CN)	:	En conformité avec les inventaires
TCSI (TW)	:	En conformité avec les inventaires
TSCA (US)	:	Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version 2.1 Date de révision: 11/28/2019 Numéro de la FDS: 600000000135 Date de dernière parution: 02/16/2018
Date de la première parution: 10/27/2016

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Sources des principales : Données techniques internes, données provenant des FTSS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BENOX[®]A-75



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02/16/2018
2.1	11/28/2019	600000000135	Date de la première parution: 10/27/2016

données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique

de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 11/28/2019

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F